

Polit. Dep.

16 Aug 53 N° 527.

Mendrisio, 30 juillet 1853.

à Monsieur le Président de la Confédération, à Berne.

Monsieur le Président!

Par ma dépêche télégraphique de ce jour j'ai eu l'honneur de vous informer de l'état où j'ai trouvé ce District ce matin à mon arrivée, ainsi que des démarches faites pour arrêter l'agitation. J'ajouterai quelques mots explicatifs.

L'agitation générale qui s'est manifestée dans les Communes provient essentiellement du manque actuel de travail pour quelques classes d'individus qui allaient gagner leur vie pendant l'été en Lombardie et rapportaient en automne de quoi vivre pendant l'hiver; ainsi les fileuses, les maçons, manoeuvres, ouvriers terrassiers etc. Les Syndics ayant été appointés d'avance pour se réunir aujourd'hui à Mendrisio à 9 heures du matin, je leur ai, conjointement avec Monsieur le conseiller Rusca, adressé les recommandations et donné les avis nécessaires, en les prévenant que les Municipalités étaient rendues responsables du maintien de l'ordre dans leurs communes respectives. Que d'abord elles devaient employer tous les moyens de persuasion en leur pouvoir pour amener les turbulents à des idées plus justes et plus raisonnables; qu'à cet effet il fallait engager tous les citoyens honnêtes à leur prêter leur concours pour chercher à calmer l'agitation des mécontents; et qu'enfin si, contre toute attente, ces moyens de douceur et de persuasion restaient impuissants, elles devaient immédiatement faire arrêter & conduire in les meneurs coupables, attendu que les autorités cantonale et fédérale étaient fermement décidées à réprimer par les moyens les plus prompts et les plus énergiques toute tentative de désordre.

A ces mots j'ai ajouté que le crédit nécessaire pour la construction de la maison de péages de Chiasso avait été accordé par les Chambres et qu'incontestablement





on ferait procéder à l'exécution, que de plus il était hors de doute que les sommes nécessaires à l'achèvement des fortifications de Bellinzone seraient votées, que là aussi on mettrait la main à l'œuvre sans aucun retard, moyen qui permettrait de procurer de l'ouvrage à 3 ou 4 cents individuels; qu'en attendant, les municipalités devaient établir le tableau des maçons, manoeuvres & ouvriers terrassiers sans ouvrage pour me le transmettre dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Quant aux fileuses qui n'ont pu être placées, j'ai annoncé que je m'occuperai d'elles sous retard, et que leur sort serait allégé autant que possible.

Ces paroles sérieuses adressées aux Délégués des Municipalités et les promesses d'ouvrage qui les ont suivies paraissent avoir produit le meilleur effet et j'ai tout lieu d'espérer que le District de Mendrisio rentrera dans ce calme et cette résignation qui l'ont honoré jusqu'à ce moment, et que les Outrichiens n'auront pas la satisfaction d'être parvenus à troubler la paix intérieure de ce Canton par leurs mesures inqualifiables.

Cependant je garderai ici les 65 carabiniers qui s'y trouvent, et quant à la demi-compagnie qui est à Bellinzone au siège du Gouvernement, je pense que si rien de nouveau ne surgit, elle pourra déjà être licenciée lundi ou mardi.

J'ai aussi parlé à Monsieur le Conseiller d'Etat Rusca de mon désir de pouvoir caserner à Bellinzone les travailleurs qui seront appelés pour les fortifications afin de leur éviter des frais et de pouvoir maintenir parmi eux plus d'ordre et d'exactitude, dans les heures de travail; en leur donnant aussi le moyen de faire un ordinaire militaire, on leur procurerait quelque économie, et ainsi j'espère qu'en Automne les malheureux actuellement sans travail pourront remporter chez eux de quoi assurer l'existence de leurs familles pendant l'hiver.

On



On voit par ce qui précède que le besoin est urgent et que le temps presse, c'est pourquoi j'ai l'honneur d'engager de tout mon pouvoir le Haut Conseil fédéral à faire accélérer par tous les moyens possibles le commencement des travaux sans aucune perte de temps.

Agreez, Monsieur le Président, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Le Commissaire fédéral dans le Tessin:

Bourgeois Doraz.



3232

Wunderbach 7. Augst 1853.

friden. Laut d. d. in No. 30 n. Nr.  
 527  
 kausgenug manen Mangel an Arbeit.  
 an den Bourgeois, Handwerker und  
 Arbeiter o. gekraften Arbeitergen mit  
 dem Bemerkung, das sie der Staat die  
 Pfl. man in annehmen sein lassen, das  
 er aber:

1. die Arbeitergen auf nicht anzu  
 lassen können, weil der Staat nicht  
 kamilliert o. an nicht gesetzlich gebunden  
 sei o. das die Pläne auf nicht anzu  
 nehmen hat o. gesetzlich sein
2. das aber nicht die gesetzlich nicht  
 anzu können, die die Pläne nicht  
 stellt o. an dem notwendigem  
 Pflanzungen annehmen sein.  
an die. Laut d. d. in No. 30 n. Nr.